

VILLE DE LA VERRIÈRE

Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes de La Verrière a été créé en janvier 2013. Il a pour objectif d'associer les jeunes à la vie de la cité, de les initier à une démarche citoyenne, de leur permettre de construire et de réaliser des projets de façon autonome. Il est composé de 16 jeunes, la plupart fréquentant le collège Philippe de Champaigne. Durant leur mandat, ils représenteront leurs camarades à l'échelle locale et participeront à des projets pour la jeunesse.

Un CMJ, pour quoi faire ?

Le Conseil Municipal des Jeunes est un lieu de rencontre ouvert à tous les collégiens verriérois de 11 à 15 ans qui souhaitent s'investir dans la vie de leur ville (composé au maximum de 21 jeunes).

Les élus peuvent :

- Représenter les jeunes de la ville
- Faire entendre tes idées et celles de tes amis
- Mettre en place des actions pour la jeunesse
- Mener des projets pour améliorer la ville
- Découvrir le fonctionnement de la démocratie

Être élu, c'est assister aux réunions du conseil et représenter ses camarades. Les élus effectueront un mandat de 2 ans, et s'engagent à participer avec assiduité à la vie du CMJ.

Un CMJ, comment ça marche ?

Le CMJ fonctionne comme le Conseil municipal :

- **Des réunions pour monter des projets**

Les élus du CMJ se réunissent par petits groupes pour travailler sur des projets ciblés : organisation de sorties, actions de solidarité, projet d'équipement pour la jeunesse...

- **Les séances plénières du CMJ pour décider et voter**

Régulièrement les élus du CMJ se réunissent tous ensemble dans la salle du conseil municipal pour présenter et voter les projets élaborés par petits groupes.

- **Une référente et une élue pour les accompagner**

Une référente soutient et accompagne les jeunes élus pendant leur mandat. L'adjointe au maire déléguée à la jeunesse, Zoubida Rafiq, écoute, conseille les jeunes élus et dirige les séances plénières en salle du conseil.

Contact

Tél. : 06 68 26 71 24

cmj@mairie-laverriere.fr